

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2007
Publication : 05/10/2007



Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CP
Séance du

10/3407
28 SEP. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

SOUTIEN A L'ANIMATION SPORTIVE

AIDES AUX CLUBS SPORTIFS, MERCREDIS DE NEIGE ET ECOLES DE SPORT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU L'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-10/02 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 - Actions Départementales en faveur du Sport,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer au titre de sa politique sportive, les subventions départementales suivantes:

- ❖ **30 000 €** à l'ASPTT Mulhouse Volley pour la participation de son équipe féminine à l'European Champions League 2007/2008 ;
- ❖ **20 000 €** au Mulhouse Handball Sud Alsace au titre de la création de cette nouvelle association ;

- ❖ **30 421 €** au titre des Mercredis de Neige, aux bénéficiaires figurant dans la liste en annexe du rapport ;
- ❖ **28 509 €** au titre des Ecoles de Sport, aux bénéficiaires figurant dans la liste en annexe du rapport ;
- ❖ précise que ces dépenses correspondant à un total de **108 930 €** seront prélevées sur le chapitre 65, fonction 32, nature 6574, 65734 et 65737 du Budget départemental;
- ❖ autorise le Président à signer la convention financière avec l'ASPTT Mulhouse Volley figurant en annexe 1 du rapport, s'agissant d'une subvention supérieure à 23 000 €.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

.....voix contre
.....abstentions